



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur - règlement numéro 276**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 276 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 291 030 \$ et un emprunt de 291 030 \$ pour la stabilisation de talus et la réfection de chaussée sur le chemin Alderbrooke ».

Ledit règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt afin de pouvoir procéder aux travaux nécessaires pour la stabilisation de talus et la réfection de chaussée sur le chemin Alderbrooke ».

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 juillet 2017 et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **2<sup>ième</sup>** jour du mois d'**août** de l'an **2017**.

Julie Lamarche, OMA  
Greffière